



Mouvement de la catégorie B : Intervention de la secrétaire générale de la CGT Finances Publiques auprès du DG

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

La CGT Finances Publiques est intervenue au sujet du mouvement de catégorie B lors de l'audioconférence du 4 juin 2020.

A plusieurs reprises la CGT est intervenue pour que la direction générale revoie le mouvement de catégorie B, notamment sur 2 points sensibles : les gels de postes qui empêchent les agents de les obtenir alors qu'ils sont vacants et le taux de satisfaction des rapprochements qui est historiquement faible.

La CGT Finances publiques a rappelé à la DG ce qu'elle dénonce depuis des années, que ce mouvement est le résultat des réformes successives qui n'ont fait que détériorer les droits et garanties des agents : réforme des concours, promotions, scolarités et 1ères affectations, délais de séjours, affectations au département, suppression des CAP, etc.

La CGT Finances Publiques a rappelé tout l'investissement des agents des finances publiques, y compris dans la dernière période. Et elle a indiqué que si la DG souhaite « récompenser » cet engagement, elle devrait commencer par renoncer à toutes les réformes qui saccagent les droits et garanties des agents, qui n'ont pourtant jamais été incompatibles avec un service public de qualité.

Après plusieurs interventions de la CGT, reprises par d'autres OS, le DG reporte la réunion des élu.es B prévue le vendredi 5 juin afin de regarder le mouvement sur les points soulevés.

fichiers:



[Télécharger communiqué_b.pdf](#) (572.01 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Mobilité](#)

[CAP B](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank